

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la Fédération française de cyclotourisme
représentée par son président, Monsieur Dominique LAMOULLER
désignée ci-dessous par la fédération,**

Numéro de Siret :

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 124 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 51 800 €, le solde restant s'élève à 72 200 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 124 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **275 600€.**

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 8 avril 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

LE DIRECTEUR DES SPORTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
12, rue Louis Bertrand - 94207 IVRY-SUR-SEINE Cedex
Tél. : 01.56.20.88.88 - Fax : 01.56.20.88.99
E-mail : info@ffct.org - Internet : www.ffct.org
Siret : 784 448 656 00040

WISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ

¹—dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		126516	126000	126779	126000	128000	128000	130000	130000
Nombre de licences									
Nombre d'ATP		0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP		126516	126000	126779	126000	128000	128000	130000	130000
Nombre et taux de licences féminines		21250 (16,8%)	24000 (19,05%)	21279 (16,76%)	24000 (19,05%)	25000 (19,53%)	25000 (19,53%)	26000 (20%)	26000 (20%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		4850 (3,83%)	(%)	4875 (3,85%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de personnes en situation de handicap		105	140	110	140	145	145	150	150
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives									
Solidité financière		29,3	30,0 %	0	30,0 %	31,0 %	31,0 %	32,0 %	32,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives									
Rang sportif de la France		0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
Taux de suivi médical complet – SHN		%	0%	%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux de suivi médical complet – Espoirs		%	0%	%	0%	0%	0%	0%	0%
Emplois d'avenir									
Nombre d'emplois d'avenir		0	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web									
Nombre et taux de lettres de missions signées		6 (100%)	%	2 (40%)	%	%	%	%	%
Objectifs partagés		N2	N1	N	N+1	N	N	N+1	N+1
Indicateur		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Formation de cadres fédéraux pour structurer les clubs et l'accueil de nouveaux pratiquants	Former 400 cadres fédéraux dont 100 moniteurs par an	5750	5800	6314	5800	6200	6200	6600	6600
Accessibilité à la pratique pour les familles, les féminines	Augmenter annuellement de 3% le nombre de féminines dans les clubs	21250	22500	21279	22500	23000	23000	23500	23500
Renforcement des actions destinées à l'accueil et l'encadrement des jeunes dans les écoles de cyclotourisme	Créer 25 écoles de cyclotourisme supplémentaires par an	378	425	393	425	450	450	475	475
Développement durable du tourisme à vélo dans les territoires (circuits permanents labellisés + organisations éco-responsables inscrites au calendrier national)	Recenser et numériser 250 parcours par an et couvrir entièrement le territoire national en 2016 (fin de l'olympiade)	2750	2500	2800	2500	2750	2750	3000	3000
Accueil des débutants dans les clubs en intensifiant les conventions de pré-accueil	Augmenter le nombre de convention pré-accueil de 50 par an	173	250	231	250	300	300	350	350
Sport-Santé: Favoriser l'accueil des personnes en rééducation suite à des accidents cardio vasculaires et prévention des addictions sur le public jeunes	Recenser et mobiliser les "référénts réseau" dans chaque région, en collaborations sur l'association nationale : Amicale des cyclo-cardiaques	23	75	40	75	100	100	125	125
Favoriser l'accueil de personnes à mobilité réduite dans les clubs et labelliser 20 nouveaux clubs par an	Labelliser 20 nouveaux clubs par an (label ACA: Arc en Ciel Aventure)	105	125	110	125	145	145	165	165
Prévention Sécurité: Identifier et Former des délégués sécurité au sein de chaque structure	Recenser à terme 1 délégué sécurité par club	1650	2200	2000	2200	2700	2700	3200	3200
Rayonnement de la France et coopération internationale	Nb de personnes accueillies	152	200	200	200	250	250	300	300

DL

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Renforcement des actions destinées à l'accueil et l'encadrement des jeunes dans les écoles de cyclotourisme				
Action 1	162 000 €	75 000 €	35 000 €	127 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	162 000 €	75 000 €	35 000 €	127 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	12 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €
Accessibilité à la pratique pour les familles, les féminines	150 000 €	70 000 €	30 000 €	120 000 €
Action 1	180 000 €	89 000 €	25 000 €	155 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	180 000 €	89 000 €	25 000 €	155 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	170 000 €	84 000 €	20 000 €	150 000 €
Prévention Sécurité : Identifier et Former des délégués sécurité au sein de chaque structure	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	5 500 €	14 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	20 000 €	10 000 €	5 500 €	14 500 €
Favoriser l'accueil de personnes à mobilité réduite dans les clubs et labelliser 20 nouveaux clubs par an	40 000 €	20 000 €	15 000 €	25 000 €
Action 1	40 000 €	20 000 €	15 000 €	25 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	40 000 €	20 000 €	15 000 €	25 000 €
Sport-Santé: Favoriser l'accueil des personnes en rééducation suite à des accidents cardio vasculaires et prévention des addictions sur le public jeunes	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 3	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Formation de cadres fédéraux pour structurer les clubs et l'accueil de nouveaux pratiquants	70 000 €	35 000 €	28 500 €	41 500 €
Action 4	70 000 €	35 000 €	28 500 €	41 500 €
Formations fédérales	70 000 €	35 000 €	28 500 €	41 500 €
Développement durable du tourisme à vélo dans les territoires (circuits permanents labellisés + organisations éco- responsables inscrites au calendrier national)	22 000 €	11 000 €	5 000 €	17 000 €
Action 1	22 000 €	11 000 €	5 000 €	17 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	22 000 €	11 000 €	5 000 €	17 000 €
TOTAL	514 000 €	250 000 €	124 000 €	390 000 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

-

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

124 000 €

DL